



## SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

BP 28 – 98713 PAPEETE – Polynésie Française

☎ : (689) 41 61 88 – FAX : (689) 41 61 91

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE, SUR  
EPREUVES, POUR LE RECRUTEMENT DE 2 REDACTEURS et  
1 JURISTE, DE CATEGORIE A, RELEVANT DU STATUT DU  
PERSONNEL DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE  
FRANCAISE

Photo  
(1)

**Conditions d'accès au concours externe :**

**Conditions de diplôme :** Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du diplôme national de la licence ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent, homologué suivant la procédure définie par le décret n° 92-23 du 08 janvier 1992 et ses textes subséquents relatifs à l'homologation des titres et diplômes, ainsi qu'aux candidats justifiant d'un diplôme étranger correspondant à une durée égale au moins à trois (3) années d'études supérieures après le baccalauréat et autorisés à concourir par le président de l'assemblée de la Polynésie française après avis de la commission d'évaluation des diplômes ou titres étrangers créée par la délibération n° 2000-119 APF du 12 octobre 2000.

**Conditions d'âge :** l'âge minimum d'admission est fixé à 18 ans accomplis au 1<sup>er</sup> janvier 2009. La limite d'âge est fixée à 45 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle peut être supprimée ou reculée dans les conditions prévues aux articles 17 à 21 de l'arrêté n° 77-2009/PR/APF du 14 mai 2009.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION  
PAR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE  
L'ASSEMBLEE : LE VENDREDI 03 JUILLET 2009 A 17 HEURES(\*)**

**CANDIDATURE DE :**Monsieur Madame Mademoiselle 

NOM (2) :	EPOUSE :
PRENOMS (souligner le prénom usuel) :	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	NATIONALITE :
ADRESSE GEOGRAPHIQUE :	
ADRESSE POSTALE (BP, code postal et ville) (3) :	
N° DE TELEPHONE :	N° DE PORTABLE :
N° DE FAX :	E-MAIL :

- (1) : coller la photo d'identité ;  
(2) : écrire en lettres majuscules (le nom de « jeune fille » pour les femmes mariées) ;  
(3) : inscrire l'adresse précise où la convocation devra être envoyée. L'administration ne saurait être tenue pour responsable de la non réception des convocations.

**(\*) Attention :**

Les dossiers d'inscription accompagnés des pièces requises doivent parvenir au Service des ressources humaines de l'assemblée, avant la date et l'heure de clôture des inscriptions. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération. Tout dossier reçu postérieurement à la date et l'heure de clôture des inscriptions ne sera pas pris en considération.

**EPREUVES A OPTIONS CHOISIES PAR LE CANDIDAT (cocher les cases correspondantes) :**

**Epreuve n°2 d'admissibilité :** Epreuve constituée d'une série de 4 questions destinées à évaluer les connaissances des candidats portant sur l'une des matières suivantes :

- Option A :** Droit public     **Option B :** Droit privé     **Option C :** Economie     **Option D :** Histoire  
 **Option E :** Géographie

**Epreuve n°3 d'admissibilité :** Rédaction d'une note de synthèse ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier pouvant porter, au choix du candidat, lors de l'inscription sans possibilité de modification ultérieure, sur l'une des spécialités suivantes, non choisie à l'épreuve n°2 :

- Option A :** Droit public     **Option B :** Droit privé     **Option C :** Economie     **Option D :** Histoire  
 **Option E :** Géographie

**Epreuve n°2 d'admission :** Entretien oral portant, au choix du candidat, lors de l'inscription, sur l'une des matières non choisies aux épreuves n° 2 et 3 d'admissibilité ou sur les finances publiques :

- Option A :** Droit public     **Option B :** Droit privé     **Option C :** Economie     **Option D :** Histoire  
 **Option E :** Géographie     **Option F :** Finances publiques

*N.B : Toute composition dans une autre option que celle choisie lors du dépôt du dossier entraîne l'annulation de l'épreuve correspondante.*

**EPREUVE FACULTATIVE EN LANGUE TAHITIENNE (cocher l'une des deux cases) :**

- Oui**     **Non**

*N.B : La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.*

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION :**

- 1 photo d'identité ;
- 1 copie du diplôme ou titre requis ;
- 1 copie de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité ;
- 3 enveloppes autocollantes (16,2 x 22,4) timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale;
- 1 photocopie de l'attestation de recensement et 1 photocopie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les jeunes gens nés après le 31 décembre 1979 et pour les jeunes filles nées après le 31 décembre 1982, ou la photocopie d'une pièce officielle attestant de la situation militaire (carte du service national, certificat de position militaire...) pour les autres candidats ;
- un acte de naissance.

**FILIATION :**

<b>NOM ET PRENOM DU PERE :</b>	
<b>DATE ET LIEU DE NAISSANCE :</b>	
<b>EMPLOI ACTUEL :</b>	
<b>NOM (de jeune fille) ET PRENOM DE LA MERE :</b>	
<b>DATE ET LIEU DE NAISSANCE :</b>	
<b>EMPLOI ACTUEL :</b>	

**SITUATION DE FAMILLE :**

- Célibataire :     Marié (e) :     Concubinage :   
Séparé (e) :     Divorcé (e) :     Veuf (ve) :

<b>DATE DU MARIAGE :</b>	
<b>NOM, PRENOM ET PROFESSION DU CONJOINT :</b>	
<b>NOMS, PRENOM (S) ET DATE DE NAISSANCE DES ENFANTS</b>	

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Etes-vous travailleur handicapé (reconnu par la COTOREP) ? :.....

Sollicitez-vous un report de la limite d'âge (si oui, à quel titre ?) :.....

**DIPLOMES OBTENUS (copies jointes) :**

NOM ET LOCALITE DES ETABLISSEMENT FREQUENTES	CLASSES	ANNEES	DIPLOMES OBTENUS

**Etudes en cours / diplôme (s) préparé (s) :**.....

.....

**Autres titres et qualifications professionnels (le cas échéant) :**.....

.....

**SERVICE NATIONAL**

<b>Situation au regard du service national :</b>	
<b>Recensement effectué :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Appel de préparation à la défense effectué :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Durée des services : du ..... au .....	

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :**

EMPLOIS OCCUPES (Fonctions)	du	au	Employeur (s)

Emploi actuel : ..... depuis le ..... Entreprise : .....  
.....en CDD ou CDI (rayer la mention inutile)

**Indication du ou des concours que vous avez déjà présenté(s) pour accéder au même emploi (indiquer l'emploi concerné et la date des épreuves) :** .....  
.....  
.....

*Le candidat est informé qu'en cas de réussite au concours, sa nomination ne pourra être effective que s'il satisfait aux dispositions de la délibération n° 2004-111 APF du 29 décembre 2004, portant statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française et que l'assemblée fera une demande d'extrait de casier judiciaire n° 2 auprès du Procureur de la République.  
Le service des ressources humaines de l'assemblée de la Polynésie française se réserve la possibilité de vérifier l'authenticité de la copie du diplôme à partir d'un original présenté par l'intéressé.*

**Le candidat doit écrire lisiblement la phrase suivante :**

J'atteste sur l'honneur la véracité des renseignements et des justificatifs fournis dans ce dossier d'inscription et me déclare averti (e) que toute fausse déclaration ou document inexact me fera perdre le bénéfice d'une éventuelle admission au concours ou à l'examen.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Fait à :** .....

**Le :** .....

**Signature du candidat :**

# ADMINISTRATEURS - Juriste, rédacteur

## LES EPREUVES DU CONCOURS

CATEGORIE A

FILIERE : ADMINISTRATIVE

### EXTERNE

#### ADMISSIBILITE

- 1° **Une composition** portant sur les aspects sociaux, juridiques, politiques, économiques et culturels du monde actuel  
**durée 4 heures - coefficient 3**
- 2° **Une épreuve constituée d'une série de quatre questions** destinées à évaluer les connaissances des candidats portant sur l'une des matières suivantes, au choix du candidat, lors de l'inscription sans possibilité de modification ultérieure:
- a) Droit public ;
  - b) Droit privé ;
  - c) Economie ;
  - d) Histoire ;
  - e) Géographie.
- durée 3 heures - coefficient 2**
- 3° **La rédaction d'une note de synthèse** ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier pouvant porter, au choix du candidat, lors de l'inscription sans possibilité de modification ultérieure, sur l'une des spécialités suivantes, non choisie à l'épreuve n°2 :
- a) Droit public ;
  - b) Droit privé ;
  - c) Economie ;
  - d) Histoire ;
  - e) Géographie.
- durée 5 heures - coefficient 5**

**Toute note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination de la liste d'admissibilité.**

**Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission du concours externe les candidats déclarés admissibles par le jury.**

## EXTERNE

### ADMISSION

1° **Un entretien avec le jury** à partir d'une question tirée au sort par le candidat portant sur les problèmes politiques, économiques, financiers et sociaux du monde contemporain, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien seront également jugées : la présentation, l'expression orale, la motivation du candidat, ainsi que son aptitude à servir une collectivité territoriale

**durée 30 mn avec préparation de même durée - coefficient 5**

2° **Un entretien oral** portant, au choix du candidat, lors de l'inscription, sur l'une des matières non choisies aux épreuves n° 2 et 3 d'admissibilité ou sur les finances publiques

**durée 20 minutes avec préparation de même durée - coefficient 3**

3° **Un entretien facultatif en langue tahitienne** portant sur un sujet d'ordre général

**durée 20 minutes – coefficient 2**

Les notes obtenues aux épreuves facultatives ne peuvent entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour leur part excédant la note 10 sur 20.



# Programme

## DROIT PRIVE



### I- les sources du droit

- le renouvellement des sources (constitutionnelle, européenne)
- les compétences de l'Etat et de la Polynésie française dans les matières de droit privé
- l'interprétation en droit privé
- le rôle du juge et les modes alternatifs de règlement des litiges

### II- les personnes

- les personnes physiques, la personnalité juridique ; les droits de l'homme ; les droits de la personnalité ; nom, domicile, état civil ; nationalité
- les personnes morales : classification (société, société unipersonnelle, associations, fondations, fiducie) ; condition juridique

### III- le droit de la famille

- le mariage et les régimes matrimoniaux
- le divorce, la séparation de corps, le concubinage
- la filiation légitime, la filiation naturelle, la filiation par adoption
- l'autorité parentale

### IV- le droit des biens

- la propriété ; les biens ; meubles et immeubles ; droits réels immobiliers.
- les constructions sur terrains d'autrui
- la copropriété
- le patrimoine
- la possession
- la publicité foncière

### V- le droit des obligations

- les obligations contractuelles ; modalités (terme et condition, clauses d'indexation) ; obligations complexes (solidarité, obligations in solidum, cautionnement)
- définition du contrat, formation et validité
- force obligatoire des contrats
- effets à l'égard des tiers
- nullité, résolution, résiliation
- responsabilité contractuelle
- transmission des obligations (cession de créances, cession de dettes, cession de contrats) ; extinction
- la responsabilité délictuelle (art.1382 à 1386 du code civil)
- réparation des accidents de la circulation
- quasi-contrats, gestion d'affaires, enrichissement sans cause



# Programme

## DROIT PUBLIC



### **I-Droit constitutionnel et institutions politiques.**

#### 1°- Notions générales

- l'Etat : définition ; formes d'Etat ; organisation de l'Etat
- la Constitution : notion ; formes ; adoption, révision ; la Constitution dans la hiérarchie des normes ; contrôle de constitutionnalité des lois.
- le Pouvoir : la souveraineté et ses modes d'expression ; la séparation des pouvoirs ; les divers régimes politiques ; les régimes électoraux

#### 2°- Les institutions françaises contemporaines

- la Constitution du 4 octobre 1958
- l'organisation des pouvoirs publics
- les rapports entre les pouvoirs
- le bloc de constitutionnalité

### **II- Droit administratif et institutions administratives**

#### 1°-l'organisation administrative

##### a- principes d'organisation administrative

- centralisation, déconcentration, décentralisation

##### b- l'administration de l'Etat

- l'administration centrale, les services déconcentrés, le représentant de l'Etat ;
- les autorités administratives indépendantes ;

##### c- l'organisation décentralisée de la République

- les collectivités territoriales : la région, le département, la commune ; les collectivités territoriales outre-mer : DOM, ROM, COM.
- les institutions de la Polynésie française
- les établissements publics de coopération intercommunale

##### d-les personnes publiques spéciales

- les établissements publics
- les groupements d'intérêt public

#### 2- les juridictions et le contentieux administratifs

##### a- le principe de la séparation des autorités administratives et judiciaires

- la compétence du juge administratif
- le Tribunal des conflits

##### b- l'organisation de la justice administrative

- les juridictions de droit commun : le Conseil d'Etat, les Cours administratives d'appel, les tribunaux administratifs.
- les juridictions financières et autres juridictions spéciales

##### c- le contentieux administratif

- le recours pour excès de pouvoir

- le contentieux de pleine juridiction
- les nouveaux pouvoirs du juge administratif
- la procédure administrative contentieuse

### **III- L'action administrative et le principe de légalité**

#### 1°- les sources du droit administratif

- la hiérarchie des normes
- les principes généraux du droit
- le principe de légalité

#### 2°- les activités de l'administration

- la police administrative : définition, autorités de police administrative, pouvoirs de police, mesures de police.
- le service public ; notion de service public, régime juridique des services publics, modes de gestion des services publics (régies, établissements publics, délégation de service public)

#### 3°- les actes de l'administration :

- les actes administratifs unilatéraux ; le pouvoir réglementaire ; la procédure administrative non contentieuse (consultation, motivation, transparence) ; conditions d'entrée en vigueur ; abrogation et retrait des actes administratifs.
- les contrats de l'administration ; critères de distinction des contrats administratifs ; régime juridique des contrats administratifs ; marchés publics et conventions de délégation de service public.

#### 4°- la responsabilité administrative

- les principes généraux de la responsabilité des personnes publiques
- le fondement de la responsabilité de l'administration : responsabilité pour faute ; responsabilité sans faute.
- le partage de responsabilité entre l'administration et ses agents

#### 5°- les personnels de l'administration

- fonctionnaires et agents non titulaires (contractuels de droit public et de droit privé)
- statut général de la fonction publique de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Polynésie française.
- l'organisation de la fonction publique
- les droits et les obligations des fonctionnaires

#### 6°- les biens de l'administration

- domaine public et domaine privé
- l'expropriation pour cause d'utilité publique
- les interventions des collectivités publiques en matière foncière.



# Programme ECONOMIE



## 1. Notions d'analyse économique

A. — Les mécanismes de l'économie :

1. Les acteurs de l'économie nationale : les ménages, les sociétés non financières, les sociétés financières, les administrations publiques.

2. Les fonctions économiques :

a) Les opérations sur biens et services : la production, la consommation, la valeur ajoutée et le PIB, l'investissement et ses déterminants, la formation brute de capital fixe, le commerce extérieur ;

b) Les opérations de répartition : la rémunération des salariés, les revenus, les impôts, les transferts.

3- Micro-économie : analyse des comportements de demande ; des comportements d'offre ; rencontre de la demande et de l'offre sur les marchés ; caractérisation des principaux types de marchés ; concurrence parfaite, monopole, oligopoles ; analyse des défaillances des marchés : effets externes, biens publics, monopolisation des marchés.

B. — Les mécanismes monétaires :

1. Les fonctions de la monnaie, la création monétaire, le contrôle de la création monétaire, les agrégats monétaires.

2. Le marché des changes : le marché des devises, le taux de change nominal, le taux de change réel, la parité des pouvoirs d'achat.

3. Les marchés monétaires et financiers.

## 2. Les problèmes économiques contemporains

A. — Croissance et innovation :

La croissance : les facteurs, les rendements décroissants.

L'innovation.

Les acteurs et le rôle de l'Etat.

La croissance durable.

B. — Croissance, progrès techniques, emploi et chômage :

La relation croissance-productivité-emploi.

La population active ; les secteurs ; la tertiairisation.

Le marché du travail.

Le chômage : définition, mesure et types de chômeurs.

C. — La mondialisation :

Le commerce international : des avantages comparatifs des analyses traditionnelles à la nouvelle théorie de la concurrence imparfaite (économie d'échelle et différenciation des produits).

Libre échange et protectionnisme : politique commerciale, concurrence déloyale, stratégie des firmes.

Les acteurs : les multinationales, les Etats, les regroupements régionaux et les institutions internationales.

La globalisation financière : transactions internationales, mobilité des facteurs de production et interpénétration des économies.

Le système financier international.

Rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), les investisseurs institutionnels.

Les crises financières et réponses (politique préventive et curative).

Le sous-développement : analyse des causes, les outils de mesure du développement, les organisations internationales de développement.

D- Economie des petits Etats insulaires : spécificités d'ordre microéconomique, macroéconomique et politiques.

### **3. Les politiques économiques contemporaines**

A. — Notions sur les instruments de la politique économique :

Les politiques budgétaires et fiscales.

La politique de l'emploi.

La politique de la concurrence.

La politique industrielle.

Les politiques de l'environnement.

B. — L'Union européenne :

La construction européenne de la CECA à la zone euro ; les élargissements, la place de l'Europe dans le monde, la politique économique de l'Europe.



# Programme

## FINANCES PUBLIQUES



### I- Principes généraux des Finances publiques

- les sources du droit des finances publiques : la constitution, la loi organique relative aux finances publiques (LOLF), la réglementation de la comptabilité publique
- les administrations financières et fiscales
- les notions : budget, lois de finances, comptes publics.
- les principes budgétaires : annualité, unité, spécialité, universalité, sincérité
- les principes fiscaux : légalité de l'impôt, égalité et nécessité de l'impôt
- les principes comptables : unité de caisse, séparation des ordonnateurs et des comptables, sincérité des comptes
- les recettes publiques ; les prélèvements obligatoires ; l'assiette (revenus, production, consommation, fortune), le taux (impôt proportionnel et impôt progressif) et le recouvrement des impositions de toute nature ; la fiscalité sociale ; les dépenses fiscales (la défiscalisation)
- les dépenses publiques : dépenses de fonctionnement, de personnel, d'investissement et de transfert ; l'exécution de la dépense (engagement, liquidation, ordonnancement, paiement)
- la dette publique ; les emprunts ; la gestion et le pilotage de la dette
- le contrôle des finances publiques : contrôle administratif, contrôle de gestion ; contrôle par la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes
- la responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics

### II- les finances de l'Etat

- les lois de finances : lois de finances de l'année, lois de finances rectificatives, loi de règlement.
- la préparation des projets de loi de finances
- la structure des lois de finances : recettes, dépenses, équilibre financier et économique ; missions, programmes et nomenclature budgétaire ; budgets annexes et comptes spéciaux
- loi de finances et performance : projet annuel de performance, rapports annuels de performance ; stratégie, objectifs, indicateurs
- les dépenses de l'Etat justification au premier euro
- l'examen et le vote des lois de finances par le Parlement
- portée de l'autorisation budgétaire : globalisation et « fongibilité asymétrique », autorisations d'engagement, crédits de paiement, plafonds de crédits et d'emplois.
- la gestion déconcentrée des crédits : les BOP (budgets opérationnels de l'Etat), les opérateurs de l'Etat.
- La certification des comptes de l'Etat

### III- les finances des collectivités territoriales

- le principe d'autonomie financière
- recettes et dépenses locales
- les délibérations budgétaires
- l'équilibre réel et sincère
- le contrôle des finances locales

### IV- les finances de la Polynésie française

- la loi organique du 27 février 2004, modifiée
- la délibération n°95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics



# Programme

## GEOGRAPHIE



### 1. La répartition de la population dans le monde

. Notions de démographie ; facteurs socio-économiques et culturels de la fécondité et de la natalité, l'évolution de la mortalité (les progrès techniques de la médecine, les pandémies et le mal-développement) ; la marqueterie démographique du globe (structures de la population : pays jeunes, pays vieillissants).

. Notion de peuplement ; les migrations ; densité, populations rurales et populations urbaines. La répartition de la croissance démographique dans les différents pays du globe ; les hypothèses prévisionnelles ; la carte du monde en 2020.

### 2. L'organisation de l'espace géographique

. Villes et systèmes de villes. Villes et agglomérations urbaines (avec une bonne connaissance de l'agglomération de Papeete); localisation des activités et des populations dans les espaces urbanisés ; les fonctions des villes ; la croissance récente des grandes villes, les conséquences sociales (la crise de la ville, exclusions et violences) ; métropoles et mégapoles ; réseaux urbains, systèmes de villes ; villes et réseaux de communication ; relations villes-campagnes.

. Régions et territoires. Notions de région homogène, région polarisée, région et territoire d'outre-mer, identité, limite, territoire, centre/périphérie, réseau ; on s'attachera à étudier la diversité et l'imbrication des découpages résultant de l'application de ces notions à partir d'exemples pris en Europe ou sur un grand continent (exemple : l'Asie).

. Etats et territoires : contrôle territorial, maillages administratifs, frontières, intégration, notions élémentaires de géographie politique ; recompositions récentes et multiplication des Etats ; les Etats et les organisations transnationales (OMC, UE, ALENA, APEC, ASEAN, FORUM du PACIFIQUE)

### 3. La mondialisation des échanges et les interdépendances entre les différentes parties du monde

On se placera prioritairement à l'échelle de la zone Pacifique et de ses sous ensembles définis soit par le niveau de développement, la répartition de la population, le milieu physique ou les appartenances culturelles. Y seront privilégiés : la localisation des principales ressources ; la répartition des grandes productions économiques ; les principaux courants d'échanges ; les NTIC et l'espace financier ; l'élargissement du marché ; l'internationalisation des firmes ; les formes d'interdépendance institutionnelle avec les autres grandes régions du monde ; les organismes régionaux ou mondiaux de régulation.

### 4. Les politiques de développement

l'environnement et l'aménagement du territoire en Polynésie Française mise en perspective avec les types de politiques de développement économique ; transports et aménagement du territoire dans le Pacifique, en Europe et dans le Monde ; la gestion de la production alimentaire ; les problèmes de l'eau dans le monde ; les actions anthropiques (pollution, déforestation, désertification) et leurs effets à toutes échelles (équilibre bioclimatique de la planète, global et régional, bassin hydrologique, bassin-versant) ; l'identification et la gestion des risques naturels ; la politique de l'énergie dans le monde ; les planifications de précaution et le développement durable ; l'émergence des politiques patrimoniales .



# Programme

## HISTOIRE



### I. Histoire économique et sociale

#### **La première révolution industrielle**

Les facteurs : essor démographique, modernisation de l'agriculture, rôle de la demande et de l'investissement, la pensée libérale.

Inventions et secteurs de la croissance économique : textile, métallurgie, chemins de fer.

Les nuances spatiales et temporelles de la croissance : les cycles économiques.

Structures et dynamiques des sociétés industrielles au XIXe siècle : essor des villes et tableau des classes sociales urbaines (bourgeoisie, employés, ouvriers), transformations des espaces ruraux. Organisation et conquêtes sociales du prolétariat.

#### **Les impérialismes économiques (1850-1950)**

La constitution des empires coloniaux : facteurs et logiques spatiales.

Administrations directe et indirecte, les infrastructures (pôles urbains et réseaux de communications). La mise en exploitation des ressources.

Les concurrences entre puissances. Bilan de la colonisation.

#### **Essors et crises de la fin du XIXe au début du XXe siècle.**

L'accélération des échanges, les flux migratoires.

La deuxième révolution industrielle : nouveaux produits, nouvelles sources d'énergie et structures de production/distribution.

La première guerre mondiale : économie de guerre, situation économique et sociale de l'après-guerre.

La crise des années trente : du krach financier à la crise économique et sociale. Les réponses à la crise : un exemple démocratique (le New Deal), l'exemple d'une dictature (l'Allemagne hitlérienne).

#### **Economies et sociétés collectivistes**

La mise en place du collectivisme soviétique (1917-1940) : les facteurs de la révolution bolchevique, le communisme de guerre, la NEP, les structures politiques et socio-économiques staliniennes.

L'empire soviétique. Evolution, apogée et implosion du système (1945-1991)

La Chine communiste : le modèle soviétique jusqu'en 1956, le « Grand bond en avant, la révolution culturelle ; l'ouverture, ses limites et les privatisations à partir de 1971.

#### **Les « Trente glorieuses »**

Croissance économique et progrès sociaux de 1945 à 1975 : l'exemple de la France.

Les facteurs de l'expansion : les nouveaux cadres des échanges internationaux (GATT/OMC, Bretton Woods), le rôle accru des états, les progrès technologiques.

Les limites de la prospérité : les atteintes à l'environnement, 1968 dans le monde, les problèmes du Tiers-Monde, l'entrée dans une phase B Kondratieff.

### II. Histoire de l'Europe

#### **Les nations au XIXe siècle**

Les mutations du nationalisme français, de la Révolution française à la Grande Guerre. La politique coloniale.

L'espace allemand, de la Confédération germanique à l'unité allemande : évolutions du nationalisme allemand depuis les guerres napoléoniennes jusqu'à la veille de la guerre (pangermanismes et *weltpolitik*).

Le processus d'unité italienne : progression des idées libérales et républicaines ; enjeu des relations internationales.

L'Angleterre et ses colonies.

### **Restaurations, libéralisme et démocratie : la vie politique européenne au XIX<sup>e</sup> siècle**

L'espace germanique : conservatisme et libéralisme.

La France entre restauration et révolutions (1814-1851).

La France de Napoléon III : de l'Empire autoritaire à la libéralisation du régime.

La III<sup>e</sup> République : enracinement de la République ; forces et sensibilités politiques.

### **La Première Guerre mondiale : le déclin de l'Europe ?**

Origines de la guerre

Combats et combattants

Déclin relatif et remise en question

### **Du traité de Versailles aux traités de Rome : vers l'unification de l'Europe**

L'Européisme pendant l'entre-deux-guerres (mouvements privés, tentatives officielles d'organisation – plan Briand)

L'Europe des années 1930 : crise économique, crise idéologique, crise politique.

« L'Europe nouvelle » de Hitler et l'Europe des résistances.

Le désir d'Europe et les traités de Rome.

La France de la IV<sup>e</sup> République et l'installation de la V<sup>e</sup> République (jusqu'en 1969) : institutions, vie politique, décolonisation.

## **III. Histoire de l'Océanie**

**Archéologie et préhistoire de l'Océanie**

**Histoire de la christianisation en Polynésie**

**Le processus de colonisation (ensemble de l'actuelle Polynésie française)**

**Tahiti des E.F.O. jusqu'au statut de 1984**

**ELEMENTS D'INFORMATIONS SUR LA CARRIERE DE JURISTE DE CATEGORIE  
A RELEVANT DU STATUT DU PERSONNEL DE L'ASSEMBLEE DE LA  
POLYNESIE FRANCAISE**

Les juristes appartiennent au corps d'emplois des administrateurs de la catégorie A au sens de l'article 19 de la délibération n° 2004-111 APF du 29 décembre 2004.

Ce corps d'emplois comprend les grades d'administrateur, d'administrateur principal, de directeur adjoint de service, de directeur de service et de directeur de service hors classe.

Les juristes affectés au service des affaires juridiques exercent des fonctions d'assistance et de conseil auprès de la hiérarchie dans les différents domaines juridiques de l'assemblée de la Polynésie française. Les juristes affectés au service des ressources humaines assurent le conseil et la veille juridique de l'assemblée dans le domaine du droit social.

Avant tout, ils sont chargés, sous l'autorité des chefs de services, de protéger et défendre les intérêts de l'assemblée de la Polynésie française.

⇒ A titre d'information, les rémunérations s'échelonnent pour :

- **le grade d'administrateur :**

du 1<sup>er</sup> échelon : 321 385 FCP brut au 13<sup>ème</sup> échelon : 663 665 FCP

- **le grade d'administrateur principal :**

du 1<sup>er</sup> échelon : 544 265 FCP brut au 6<sup>ème</sup> échelon : 673 615 FCP

- **le grade de directeur adjoint de service :**

du 1<sup>er</sup> échelon : 608 940 FCP brut au 4<sup>ème</sup> échelon : 703 465 FCP

- **le grade de directeur de service :**

du 1<sup>er</sup> échelon : 653 715 FCP brut au 4<sup>ème</sup> échelon : 733 315 FCP

- **le grade de directeur de service hors classe :**

du 1<sup>er</sup> échelon : 753 215 FCP brut au 4<sup>ème</sup> échelon : 912 415 FCP

**ELEMENTS D'INFORMATIONS SUR LA CARRIERE DE REDACTEUR DE  
CATEGORIE A RELEVANT DU STATUT DU PERSONNEL DE L'ASSEMBLEE DE  
LA POLYNESIE FRANCAISE**

Les rédacteurs appartiennent au corps d'emplois des administrateurs de la catégorie A au sens de l'article 19 de la délibération n° 2004-111 APF du 29 décembre 2004.

Ce corps d'emplois comprend les grades d'administrateur, d'administrateur principal, de directeur adjoint de service, de directeur de service et de directeur de service hors classe.

Les rédacteurs exercent leurs fonctions au service des commissions ou au sein de la commission du contrôle budgétaire et financier.

Ils sont chargés d'apporter une assistance juridique et technique aux présidents et aux rapporteurs des commissions, d'organiser et de veiller au bon déroulement des réunions des commissions.

⇒ A titre d'information, les rémunérations s'échelonnent pour :

- **le grade d'administrateur :**

du 1<sup>er</sup> échelon : 321 385 FCP brut au 13<sup>ème</sup> échelon : 663 665 FCP

- **le grade d'administrateur principal :**

du 1<sup>er</sup> échelon : 544 265 FCP brut au 6<sup>ème</sup> échelon : 673 615 FCP

- **le grade de directeur adjoint de service :**

du 1<sup>er</sup> échelon : 608 940 FCP brut au 4<sup>ème</sup> échelon : 703 465 FCP

- **le grade de directeur de service :**

du 1<sup>er</sup> échelon : 653 715 FCP brut au 4<sup>ème</sup> échelon : 733 315 FCP

- **le grade de directeur de service hors classe :**

du 1<sup>er</sup> échelon : 753 215 FCP brut au 4<sup>ème</sup> échelon : 912 415 FCP

